

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Edition spéciale – Février 2024

Mot du président

Lors de sa dernière rencontre pour l'adoption du budget 2024, le conseil d'administration (CA) de la Coop Santé a dû se résoudre à procéder à une augmentation de la contribution annuelle des membres en raison de la forte évolution du coût de la vie au cours de la dernière année. Il s'agit d'une augmentation de 6 \$ par année, soit l'équivalent de 50 cents par mois, et ce, à compter du 1^{er} mars prochain. Cette nouvelle tarification contribuera non seulement à l'équilibre budgétaire de votre Coop Santé, mais aussi au maintien de ses services.

Au moment de sa création, la Coop Santé comptait 398 membres et un médecin qui accueillait des patients une journée par semaine. Aujourd'hui, nous sommes à 2805 membres et l'équipe médicale est composée de trois médecins, quatre infirmières et une infirmière praticienne spécialisée (IPS), ainsi que des professionnels de la santé qui travaillent en collaboration avec nous pour répondre aux besoins de nos membres. La Coop Santé devrait aussi être en mesure d'annoncer l'arrivée d'un médecin dans les prochains mois.

Soyez assuré.e.s que le conseil d'administration et les équipes de la Coop Santé demeurent mobilisés afin de continuer de vous offrir des services personnalisés accessibles, professionnels et à l'écoute de vos besoins.

Georges Boissé, Président du CA

Augmentation de la contribution annuelle

À compter du 1^{er} mars 2024, la contribution annuelle de la Coop Santé sera majorée de 6 \$, passant de 150 \$ à 156 \$ (taxes incluses) par année.

Cette modeste augmentation nous aidera à équilibrer le budget de la Coop qui a dû composer à nouveau avec une augmentation importante du coût de la vie de la dernière année (4 %). Elle contribuera aussi à assurer une offre de service qui soit en mesure de répondre à l'augmentation constante des besoins de nos membres.

Soulignons que ce changement de tarification entrera en vigueur le 1^{er} mars 2024 pour les nouveaux adhérents, et à compter de la date de renouvellement pour les membres actuels. Nous communiquerons avec vous selon la procédure habituelle au moment de votre renouvellement.

Contribution pour les familles avec enfants

Pour les familles dont un parent est membre de la Coop Santé, prenez note également que la contribution annuelle pour les enfants sera maintenue à 50 \$ par enfant pour les deux premiers enfants et sera gratuite à compter du troisième enfant. Les étudiants à temps plein de 18 à 25 ans qui demeurent chez leurs parents pourront eux aussi bénéficier de cette tarification.

Du côté de l'équipe médicale

Il nous importe de vous informer que la Coop Santé travaille activement à confirmer le recrutement d'une nouvelle médecin, tout en misant sur la disponibilité de l'équipe médicale et infirmière actuelle.

Une campagne de vaccination saisonnière réussie

La Clinique annuelle de vaccination saisonnière, offerte en exclusivité aux membres de la Coop, s'est terminée en novembre dernier. Débutée au mois d'octobre, la Clinique aura permis d'administrer près de 200 vaccins antigrippaux. La demande a été moins élevée cette année, plusieurs des membres de la Coop ayant choisi de bénéficier de la double vaccination *Covid-19 et grippe saisonnière* offerte par le CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

-La Coopérative Villa d'Argent a pu à nouveau bénéficier de la visite d'une infirmière de la Coop afin d'administrer des vaccins antigrippaux aux résidents qui en ont fait la demande.

Clinique de prévention et d'accompagnement sur les maladies chroniques

En ce début d'année, la Coop Santé est heureuse de vous confirmer la tenue de deux cliniques de prévention et d'accompagnement sur le thème des maladies chroniques qui se tiendront **le 18 mars au Club La Missisquoise à Eastman et le 15 avril au Carrefour d'Austin**. Les cliniques, d'une durée d'une heure trente, débuteront à 15 h et seront animées par Annick Croteau, infirmière clinicienne. À la fin de ces rencontres, des dates d'ateliers vous seront proposées pour une évaluation de la condition physique et des habitudes alimentaires par Marie-Noëlle Fontaine, kinésiologue et Suzanne Roy, nutritionniste.

Ces activités sont ouvertes à toutes et à tous et il est encore possible de s'inscrire. Pour ce faire, nous vous invitons à réserver votre place par courriel à l'adresse info@coopsanteeastman.com.

Ces rencontres sont offertes grâce au soutien de la MRC Memphrémagog et des municipalités concernées. Deux autres cliniques seront prévues au cours de 2024 ainsi qu'en 2025 selon la demande.

Ces cliniques s'inscrivent dans le cadre de la mission de la Coop Santé qui est *d'offrir à l'ensemble de la population d'Eastman et des municipalités environnantes, des services de santé de première ligne dans son milieu, d'améliorer et promouvoir la santé par une approche de prise en charge globale, préventive et curative.*

Projet d'accompagnement pour les personnes diabétiques

Dans le cadre d'un partenariat avec les Laboratoires Abbott, le projet d'accompagnement clinique de personnes ayant un problème de diabète de type 1 et 2 débutera **le 26 février avec deux cohortes de 5 patients chacun**. Ces derniers seront contactés par téléphone par l'infirmière dans les prochains jours.

Rappelons que cet accompagnement individualisé et offert par les infirmières de la Coop Santé comporte un suivi clinique de la glycémie par l'utilisation du Free Style Libre, un capteur de lecture électronique de glycémie en continu favorisant un meilleur contrôle de sa glycémie et une stabilisation de son état général. Deux ateliers sur les saines habitudes alimentaires seront également offerts à ces patients qui choisiront de poursuivre avec le Free Style Libre.

D'autres cohortes débuteront en avril prochain.

Si vous êtes intéressé(e) à participer aux prochaines cohortes, que vous vivez avec le diabète et êtes à l'aise avec l'utilisation d'applications sur votre téléphone, nous vous invitons cordialement à nous en informer rapidement par courriel à info@coopsanteeastman.com

Un questionnaire vous sera ensuite transmis afin d'évaluer vos besoins spécifiques et vérifier votre admissibilité selon les critères préétablis du projet. L'accompagnement sera personnalisé au contexte et à la condition de santé de chacun des participants.

Devenir membre de la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription. Une contribution annuelle de 156 \$ toutes taxes incluses est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire.

ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou à l'adresse 366, rue Principale à Eastman, J0E 1P0.

Téléphone : 450 297-4777 au poste 4

La Coop Santé accepte actuellement seulement les adhésions des municipalités partenaires soit Eastman, Austin, St-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud et Bolton-Est.

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

